

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 JUILLET 2017**

Absents :

- Madame PERICHON Isabelle
- Monsieur FUMOUX Philippe

Excusés :

- Madame LESME Maria, pouvoir à Monsieur BRUNIAU Jean-Marc
- Monsieur EGAL Alain, pouvoir à Madame CHERVIN Stéphanie
- Monsieur FERBOS Philippe, pouvoir à Madame AUBIN Nicole
- Monsieur HUSSON Christian, pouvoir à Madame DUPERROUX Patricia
- Madame DESMARD Céline, pouvoir à Madame MERLE Valérie
- Madame FERREIRA Julie, pouvoir à Monsieur de CHABANNES Jacques.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

1/ Création d'un Contrat CUI à temps complet.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création d'un CUI à temps complet, à compter du 10 juillet 2017, pour recruter un agent qui assurera des missions polyvalentes au sein des services administratifs.

A la suite de l'intervention de l'adjoint chargé de la voirie et des espaces verts, qui a souligné le défaut d'entretien du centre-ville, lié à la surcharge de travail des agents des services techniques, le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation d'une réunion afin de faire le point sur ce dossier, associant les élus concernés, y compris le vice-président de la Communauté de communes Pays de Lapalisse chargé des travaux, et les responsables administratifs et techniques de la commune.

2/ Lotissement communautaire – versement d'un fonds de concours.

Après la présentation du projet et du plan d'aménagement du futur lotissement communautaire, prévu rue Jean-Marie Malbrunot, et en tenant compte des contreparties offertes à la commune de Lapalisse en termes d'apport de nouveaux habitants, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours de 30 000 € au titre de la participation de la commune aux frais de déplacement de la ligne EDF et de l'extension des réseaux.

3/ Encaissement de chèque.

Le Conseil autorise à l'unanimité l'encaissement d'un chèque de 82,37 € en remboursement de l'assurance bris de machine pour l'année 2015.

4/ Recensement de la population 2018 – Nomination du coordonnateur communal et organisation.

Dans le cadre du prochain recensement de la population lapalissoise, qui doit se dérouler du 18 janvier au 17 février 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :

- Madame Chantal LACROIX en qualité de coordonnateur communal ;

- Monsieur Alain LORIOLE en qualité d'agent coordonnateur suppléant ;

- Mesdames Delphine LABOURBE et Nadine CHASSOT, en qualité de secrétaires administratives. ;

et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 6 agents recenseurs qui opéreront selon un découpage géographique identique à celui de 2013.

5/ Société d'Économie Mixte - information.

En tenant compte des observations formulées au titre du contrôle de légalité, qui a refusé la participation de la commune de Lapalisse au capital de la société d'économie mixte (SEM) FRILAP, dans la mesure où la compétence relative au développement économique a été transférée à la Communauté de communes Pays de Lapalisse, le Conseil Municipal prend acte de cette modification du montage juridique de la SEM et décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération du 23 mars 2017.

6/ Question diverse.

Le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2 au budget 2017 qui prévoit la suppression du montant de 127 500 € inscrit à l'article 261, pour la participation de la commune au capital de la SEM FRILAP, et l'ajout de ces crédits à l'article 2313 programme 865, au titre de provision pour les études et les travaux d'extension de la salle Bellevue.

Information diverse : Monsieur l'adjoint chargé de la voirie informe le Conseil Municipal de l'annulation des épreuves du championnat régional de contre-la-montre qui devaient se dérouler à Lapalisse le 1er octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Fait à LAPALISSE, le vendredi 7 juillet 2017
Le Maire,

